Journal des Grèves
Bulletin d'information sur la gestion de la Grande Cariçaie n° 66 | juillet 2007

Grande Cariçaie

Benoît Renevey / collection Grande Cariçaie

Une cohabitation nécessaire et possible

Avec plus de 200 km2 de plans d'eau navigables bien ventés, le lac de Neuchâtel est parfait pour la pratique des sports nautiques. Sur la Rive sud, 50 km2 de littoraux peu profonds, dont les eaux se réchauffent rapidement en été, sont idéaux pour la baignade. Quant aux grèves, qui sont restées publiques, elles offrent aux résidents maints lieux de villégiature idylliques. La Rive sud possède donc tout ce qu'il faut pour le développement des loisirs lacustres.

La Rive sud représente aussi le plus grand marais lacustre de notre pays et les hauts fonds littoraux offrent de la nourriture à profusion aux oiseaux. En été, elle constitue un site de vie pour la faune palustre, sans équivalent en Suisse. A titre d'exemple, un tiers des grèbes huppés de notre pays y niche. Elle a donc aussi une vocation incontestable en matière de protection de la biodiversité.

Dès les années 1980, les pouvoirs publics ont reconnu cette double vocation à travers un plan directeur intercantonal. Celui-ci confirmait la présence de fenêtres d'aménagements publics, ouvertes aux développement des loisirs lacustres et de zones naturelles réservées en priorité à la nature. Tout l'enjeu consiste à faire cohabiter, le plus harmonieusement possible, ces deux vocations parfois antagonistes, une partie de la faune ne pouvant supporter une pression humaine qui deviendrait excessive.

Depuis 2002, à travers la création des réserves naturelles, les cantons de Vaud et de Fribourg ont précisé ces règles de cohabitation. En plus des fenêtres d'aménagement, une partie importante des zones naturelles reste largement ouverte à la promenade, à la baignade ou au mouillage des bateaux en été. Mais quelques zones, les plus favorables à la faune, sont devenues des refuges lacustres. Ceux-ci doivent permettre aux oiseaux de disposer d'espaces qui leur soient expressément réservés. Le bon fonctionnement de ces refuges constitue un enjeu majeur. Il appartient à chaque usager du lac d'aider à l'assurer, en respectant ces restrictions d'accès justifiées. Il contribuera ainsi à la conservation d'espèces patrimoniales, souvent menacées en Suisse du fait de la pression humaine.

Michel Antoniazza

Au menu

Les refuges lacustres en 2 mots 2-3
Fonctions des refuges lacustres 4
Des espèces plus ou moins sensibles 5
Surveillance des refuges lacustres 6-7
Actualité 8

En 2 mots

Les réserves OROEM de la Grande Cariçaie

Un engagement de la Suisse sur le plan international.

Créées en 1991, les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM) concrétisaient la volonté de protection de tels sites, exprimée par la Suisse lorsqu'elle ratifia la Convention de Ramsar en 1974. Cette convention internationale, signée en 1971 à Ramsar (Iran) et ratifiée aujourd'hui par 155 pays, vise la conservation d'un réseau de zones humides dans le monde, en particulier comme sites d'escale des oiseaux migrateurs.

Se basant sur des recensements d'oiseaux menés depuis plusieurs dizaines d'années au niveau national, la Confédération a délimité les refuges d'oiseaux à protéger en Suisse - en distinguant 19 sites d'importance nationale et 10 d'importance internationale - et adopté une Ordonnance fédérale définissant leur protection. Parmi les 10 sites d'importance internationale (voir ci-dessous), 4 sont situés dans la Grande Cariçaie.

L'objectif des OROEM vise à assurer des espaces de tranquillité aux oiseaux d'eau, en période de nidification, pendant les phases de mue et de migration de printemps et d'automne ainsi qu'en hiver, afin de promouvoir la conservation durable de leurs populations. En fonction des sites, cette tranquillité est garantie par des interdictions de chasse, seules ou accompagnées de restrictions d'accès, que ce soit à pied, à la nage ou à bord d'une embarcation. Dans la Grande Cariçaie, certains refuges interdits à la navigation et à la baignade l'hiver ont été ouverts l'été à ces 2 pratiques de loisirs. Davantage liés aux roselières à cette saison, les oiseaux étaient en effet à même de se concentrer sur des périmètres plus restreints. Effectivement mises en oeuvre au moment de la création des réserves naturelles en 2001 (Vaud) et 2002 (Fribourg), les réserves OROEM sont intégrées aux réserves naturelles de la Grande Cariçaie. Elles sont balisées sur le terrain par des bouées jaunes et des panneaux signalétiques (voir p. 6-7). Les détails des prescriptions concernant la baignade et la navigation sont présentés dans les cartes ci-contre. Toutes ces réserves sont interdites de chasse, sauf pour ce qui concerne la régulation du sanglier.

Hors refuges lacustres, la navigation et la baignade sont libres dans les réserves naturelles. Merci cependant de respecter une distance de 25 m aux rives et aux champs de végétation aquatique (Loi fédérale sur la navigation).

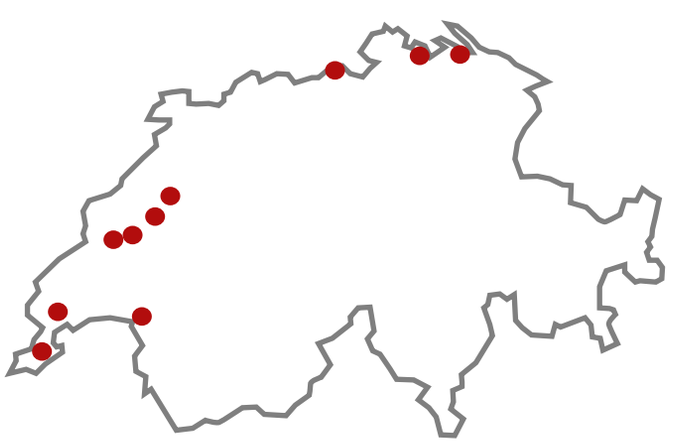

Les 10 réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale (OROEM) de Suisse. De gauche à droite et de bas en haut: Rhône jusqu'à Verbois, Versoix jusqu'à Genève, Grangettes, les 4 réserves OROEM de la Grande Cariçaie, Klingnauerstausee, Stein am Rhein et Ermatingerbecken

A. Grèves de Cheseaux

1: interdiction de navigation et de baignade toute l'année. Hors Grande Cariçaie, il existe une autre zone d'interdiction de navigation et de baignade, non figurée ici, dans le secteur des Vernes à Yverdon-les-Bains.

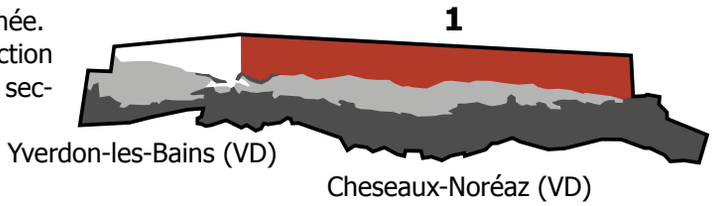

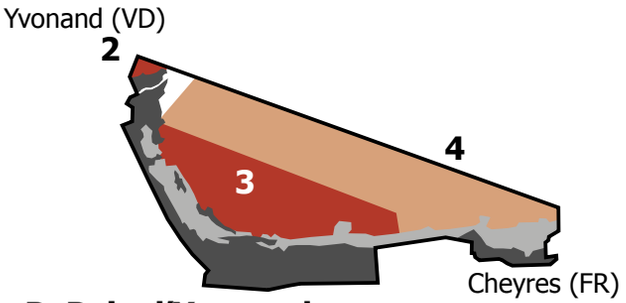

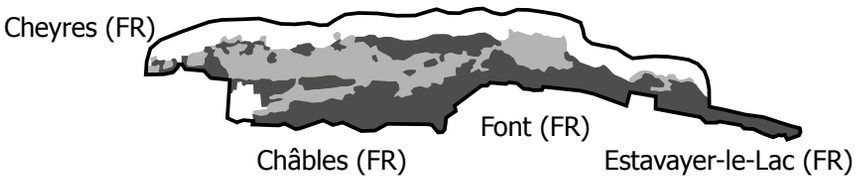

B. Baie d'Yvonand

2 et 3: interdiction de navigation et de baignade toute l'année (une plage autorisée dans la zone 3)
4: baignade et navigation autorisée entre le 1er juin et le 3e lundi de septembre

C. Réserve de Cheyres

Pas de restriction, sauf respect des 25 m aux rives et à la végétation aquatique

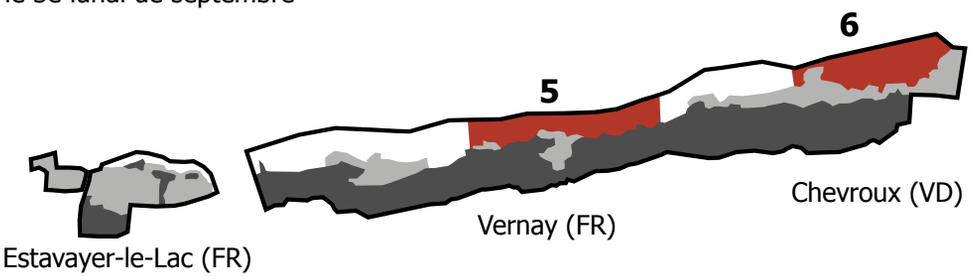

D. Grèves de la Corbière

5 et 6: interdiction de navigation et de baignade toute l'année

E. Grèves d'Ostende

7 et 8: baignade et navigation autorisée entre le 1er juin et le 3e lundi de septembre
9 et 10: interdiction de navigation et de baignade toute l'année

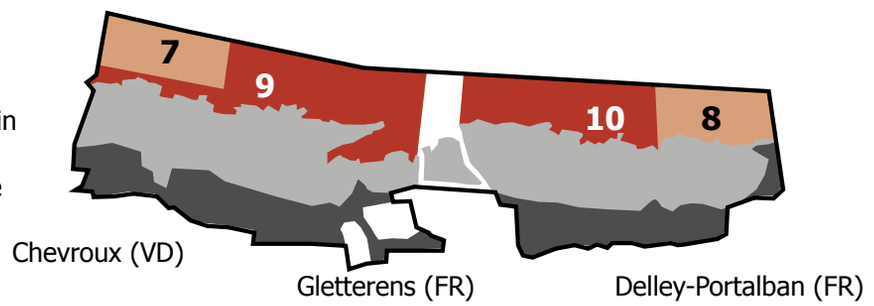

F. Grèves de la Motte

11: interdiction de navigation à 50 m de la rive sur la partie vaudoise. Par endroits, interdiction de baignade (suivre le balisage sur le terrain)

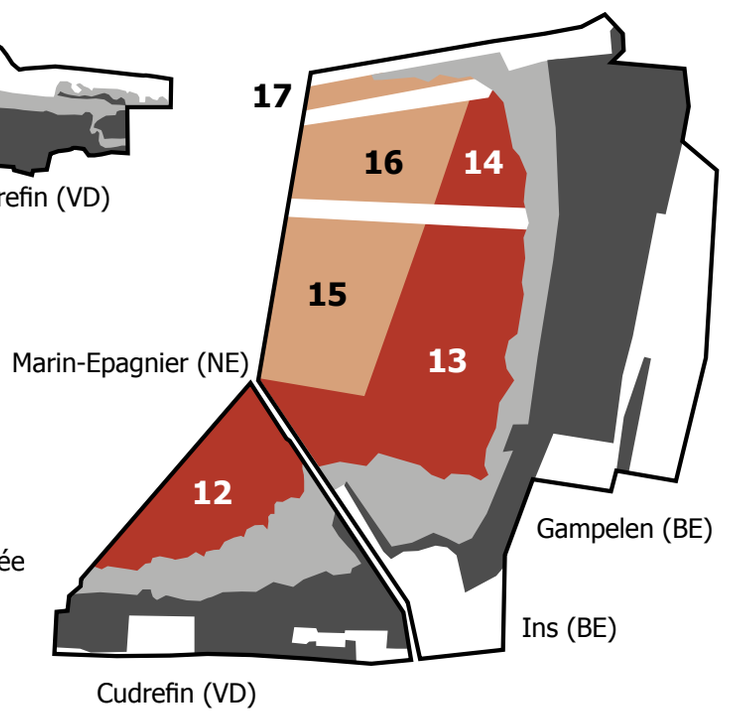

G. Réserves de Cudrefin et du Fanel

12, 13 et 14: interdiction de navigation et de baignade toute l'année
15, 16 et 17: navigation et baignade autorisée du 1er avril au 30 septembre

Pourquoi des refuges pour les oiseaux d'eau ?

Une cohabitation souhaitée entre activités de loisirs et protection des espèces sauvages.

En créant les réserves naturelles de la Grande Cariçaie, les autorités des cantons de Vaud et de Fribourg avaient pour objectif de faire cohabiter loisirs lacustres et conservation de la nature. Ils ont donc délimité des secteurs lacustres largement ouverts à la navigation et à la baignade et d'autres où la protection de la faune sauvage est prioritaire. Si les restrictions d'accès sont respectées dans les zones marécageuses et les refuges lacustres balisés, la Grande Cariçaie devrait conserver à long terme ses fonctions d'accueil, voire même améliorer celles-ci pour les espèces particulièrement craintives. C'est déjà le cas pour le héron pourpré, avec la réapparition récente de colonies de nidification, alors que l'espèce était disparue depuis les années 1980.

Les espèces ne répondant pas toutes de la même manière aux dérangements (voir p. 5), la conservation des espèces les plus sensibles passe par la création de refuges de grande taille (largeur de plusieurs centaines de mètres) pour obtenir des zones centrales tranquilles, suffisamment éloignées des perturbations extérieures et suffisamment vastes pour fournir une nourriture en abondance. La chasse, principal facteur de perturbation, y est systématiquement proscrite, les oiseaux abandonnant rapidement un secteur chassé. Les embarcations de toutes sortes, second facteur de perturbation, doivent également être réglementées, de même que la baignade. Enfin, il convient d'être particulièrement attentif si l'on est accompagné d'un chien. Celui-ci, considéré par les oiseaux comme un prédateur, provoque des envols massifs, avec des distances d'éloignement importantes, en moyenne de l'ordre du kilomètre.

Les phases cruciales de la vie d'un oiseau d'eau

Mue du plumage

Oiseaux primitifs, les canards ont la particularité de changer simultanément toutes leurs plumes de vol. Ils sont alors incapables de voler pendant plusieurs semaines durant l'été et se retrouvent très vulnérables. Pour la mue, ils recherchent des eaux tranquilles, riches en nourriture, où ils peuvent se cacher. Les eaux peu profondes de la Rive sud, bordées de roselières, sont idéales.

Elevage des jeunes

La plupart des oiseaux d'eau élèvent leurs poussins dans les eaux littorales du lac où ils trouvent une nourriture abondante et facile d'accès en raison des faibles profondeurs. C'est en été que l'élevage des jeunes bat son plein. Les rives les plus attractives sont celles bordées de roselières, où grèbes et foulques construisent leurs nids flottants et où les familles se replient en cas de danger.

Hivernage

En hiver, les canards ont des besoins énergétiques élevés et doivent se nourrir des heures durant pour les satisfaire. Des envols trop fréquents, qui coûtent beaucoup d'énergie et pendant lesquels ils ne peuvent pas s'alimenter, risquent de les faire périr d'épuisement. Les refuges hivernaux leur assurent des zones de tranquillité où ils peuvent se nourrir et se reposer en toute sécurité.

Des espèces sensibles et d'autres moins farouches

Les oiseaux d'eau ne se comportent pas tous de la même manière face à la présence humaine.

Trompés par le comportement de certaines espèces anthropophiles (recherchant la présence humaine), comme la foulque macroule ou le cygne tuberculé, nous oublions souvent que beaucoup d'oiseaux d'eau sont craintifs et évitent la présence humaine. Sur les 50 espèces observées régulièrement dans la Grande Cariçaie, moins d'une dizaine s'approchent de l'homme. Ce comportement craintif est même renforcé dans les grands groupes hivernaux. Là, il suffit d'un dérangement minime sur quelques individus pour déclencher l'envol de milliers d'oiseaux.

La foulque macroule, le cygne tuberculé, et certains canards colverts domestiqués sont normalement peu craintifs et s'approchent de l'homme en toutes saisons. En hiver, ils sont rejoints par les mouettes et goélands et par des individus isolés de fuligules, de nettes et de harles, attirés par une nourriture facile. Ces dernières espèces redeviennent plus craintives l'été, pendant les phases de mue et d'élevage des jeunes.

Plus craintives, les différentes espèces d'aigrettes et de hérons se nourrissent sur le rivage, mais évitent la présence humaine. Certaines, comme le héron pourpré ou l'aigrette garzette sont très farouches et quittent définitivement leur site de pêche au premier dérangement.

Les fuligules et les sarcelles sont les espèces les plus farouches. Elles s'envolent lorsque la source du dérangement est encore très éloignée (150 m) et leurs distances d'envol sont importantes.

Le grèbe castagneux et la gallinule poule-d'eau se réfugient dans la roselière au premier dérangement; il n'en ressortent pas avant que toute menace soit passée.

Espèces ne craignant pas la présence humaine

Gradient de sensibilité des espèces de la moins à la plus sensible

Espèces fuyant la présence humaine

Foulque macroule

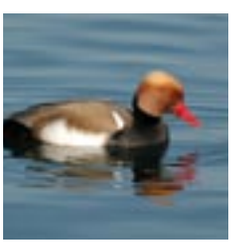
Nette rousse

Goéland leucophée (poussin)

Sarcelle d'hiver

Héron pourpré

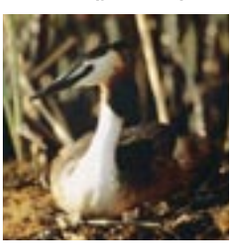
Grèbe huppé

Gallinule poule-d'eau

Surveillance de la faune et des infractions

Pour que les refuges assurent leurs fonctions pour la faune, un balisage et une surveillance sont en place.

Pour que la cohabitation entre conservation de l'avifaune et activités de loisirs voulue par les autorités fonctionne, il est impératif qu'un minimum de dérangements intervienne dans les refuges lacustres. Les secteurs lacustres protégés (voir p. 3) ont donc été balisés. La signalisation consiste en une série de bouées jaunes standard, comme celles marquant les secteurs de plage, en des panneaux rouges et blancs officiels (zones d'interdiction de navigation selon la législation en la matière) et en des panneaux complémentaires verts avec des pictogrammes «baignade interdite» et «embarcations interdites». Ces interdictions concernent tous les types d'embarcations, y-compris les planches à voile, kite-surf, canoës, avirons, engins gonflables, etc. Contrairement à une idée répandue, ces petites embarcations ne sont pas moins problématiques que les bateaux à moteur pour les oiseaux. Au contraire, avançant sans bruit et au ras de l'eau, elles provoquent souvent une panique importante parmi les oiseaux d'eau, surtout lorsqu'elles sont proches des roselières.

Le balisage en lui-même ne suffit pas hélas à garantir la tranquillité dans les refuges lacustres balisés. Par ignorance, la plupart du temps, de trop nombreuses personnes enfreignent encore ces réglementations et la succession de ces dérangements nuit au succès escompté de ces refuges pour les oiseaux. Les refuges lacustres font donc l'objet d'une surveillance officielle par les corps vaudois et fribourgeois de police du lac. L'accès terrestre aux réserves protégées est également contrôlé par le surveillant des réserves naturelles de la Grande Cariçaie. En cas d'infraction, les contrevenants s'exposent à une dénonciation et à une amende.

Outre ces questions légales, les refuges ont fait l'objet d'un suivi scientifique poussé, destiné à documenter leur influence sur la répartition et l'abondance des oiseaux d'eau durant les premières

Bateau observé dans le refuge lacustre des Grèves de Cheseaux le dimanche 15 juillet 2007. L'île en arrière-plan étant une importante colonie de nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux très sensibles, ce type de dérangement, s'il se répète trop souvent, peut conduire à un abandon définitif du site par les oiseaux.

années après leur balisage. Entre 2002 et 2005, un mandat de la Confédération et des services vaudois et fribourgeois de la faune a permis de suivre l'évolution de l'avifaune dans ces refuges, comparée à l'évolution dans les zones demeurées libres d'accès. Ont ainsi été quantifiées les fluctuations d'abondance saisonnières et journalières des différentes espèces en fonction de la pression humaine. Pour ce faire, la présence des diverses activités de loisirs a également été quantifiée, de même que les dérangements qu'ils ont provoqués à l'avifaune.

Les résultats de cette étude montrent que les refuges lacustres ont un effet positif sur le succès de reproduction des oiseaux, sur le nombre d'oiseaux présents pendant la période de la mue et sur les concentrations hivernales d'oiseaux d'eau. Pendant ces 4 ans, le nombre des infractions a fortement diminué, tout particulièrement celles dues aux bateaux immatriculés (voiliers, bateaux à moteur), davantage que les infractions liées aux petites embarcations (canoës, planches à voile, kite-surf, pneumatiques, etc). Le nombre des dérangements par contre n'a que peu diminué, une seule embarcation en infraction suffisant souvent à provoquer des dérangements aussi importants que s'il y en avait plusieurs. Cela explique probablement que les effets positifs enregistrés par la création de ces refuges ne soient pas aussi marqués que ce qui était attendu, notamment en ce qui concerne les espèces les plus sensibles. Pour que la cohabitation entre loisirs lacustres et avifaune s'améliore durablement, il est donc essentiel que le nombre de ces dérangements diminue encore et que les restrictions d'accès à ces refuges soient connues et acceptées par tous les usagers du lac.

L'évolution des populations d'oiseaux d'eau du lac de Neuchâtel continue de faire l'objet d'un suivi attentif, grâce aux recensements qui sont effectués chaque mois sur l'ensemble de la Rive sud par une dizaine d'observateurs chargés chacun du suivi de l'une des réserves. Ils sont même étendus à l'entier du lac de Neuchâtel en novembre et janvier, à l'occasion des recensements internationaux d'oiseaux d'eau.

Panneau officiel de balisage des zones d'interdiction de navigation (rouge et blanc) et panneau vert avec pictogrammes. En bas, bouée de marquage des zones interdites à la navigation

Les recensements des oiseaux d'eau

Les recensements mensuels des oiseaux sont ouverts au public. Participez !

Les recensements mensuels des oiseaux d'eau peuvent être ouverts, à la demande, aux personnes intéressées. Mais le nombre de participants est limité pour que les opérations de comptage, souvent longues, puissent se faire normalement. Si vous voulez en savoir plus sur les modes de vie des oiseaux d'eau de la Grande Cariçaie, vous initier aux subtilités de l'identification des espèces et participer à une activité scientifique utile, n'hésitez pas. Contactez Michel Antoniazza, coordinateur de ces recensements pour le lac de Neuchâtel. Tél. 024 425 18 88, e-mail m.antoniazza@grande-caricaie.ch.

Jean-Claude Muriset, responsable des recensements dans le secteur du Haut-Lac

La page forum de www.grande-caricaie.ch

Balades en calèche

L'Office du tourisme d'Estavayer-le-Lac/Payerne organise à nouveau cet été des balades en calèches dans les réserves naturelles de la Grande Cariçaie, suivies de dégustations de produits locaux (vins de Cheyres, préparations de poissons du lac chez Claude Delley, pêcheur professionnel à Delley-Portalban) et d'un repas sur le thème du poisson du lac. Plus d'info et inscription: www.grande-caricaie.ch/spip/spip.php?rubrique165

Tourisme durable

La Sous-commission d'information et d'accueil du public de la Grande Cariçaie travaille actuellement à la promotion d'activités touristiques durables autour des réserves naturelles de la Grande Cariçaie. Pour accompagner cette démarche, elle a inscrit dès 2007 un montant de Fr. 4'000.- pour soutenir des projets développés par des tiers. Ce montant sera renouvelé chaque année. Si vous avez un projet visant la mise en valeur du patrimoine naturel et/ou historique de la Grande Cariçaie, et si votre projet respecte les principes du développement durable, n'hésitez pas à contacter Christophe Le Nédic, du Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie, d'ici au 31 août prochain (024 425 18 88).

www.grande-caricaie.ch

Le site internet de la Grande Cariçaie s'enrichit jour après jour. Quelques pages à ne pas manquer:

- l'actualité de la Grande Cariçaie, constamment remise à jour: www.grande-caricaie.ch/spip/spip.php?rubrique4
- une page avec les archives de la TSR concernant la Grande Cariçaie: www.grande-caricaie.ch/spip/spip.php?rubrique164
- notre forum est également ouvert à vos questions, remarques et commentaires. Participez sur www.grande-caricaie.ch/spip/spip.php?rubrique16

Impressum

Rédaction: Christophe Le Nédic et Michel Antoniazza
Photos: couverture: Benoît Renevey/collection Grande Cariçaie, p4 (mue): www.baiedesomme.fr, p4 (élevage): Bernard Monnier, p4 (hivernage): Verena Keller, p5 (foulque macroule): Christophe Le Nédic, p5 (nette rousse): Verena Keller, p5 (grèbe huppé): collection Grande Cariçaie, p5 (goéland leucophée): Bernard Monnier, p5 (sarcelle d'hiver): collection Grande Cariçaie, p5 (gallinule poule-d'eau): Bernard Monnier, p5 (héron pourpré): collection Grande Cariçaie, p6: Jean-Claude Muriset, p7: collection Grande Cariçaie
Mise en page: Christophe Le Nédic
Tirage papier: 6500 exemplaires. Le JdG est aussi envoyé par courrier électronique aux personnes intéressées. Inscription et numéros du JdG au format PDF sur www.grande-caricaie.ch/spip/spip.php?rubrique62
Imprimerie: Sprint votre imprimeur, Yverdon-les-Bains
Editeur: Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie, Champ-Pittet, 1400 Yverdon-les-Bains, tél. +41 24 425 18 88, fax +41 24 425 22 72, info@grande-caricaie.ch, www.grande-caricaie.ch